

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ECOLE DU 18 OCTOBRE 2022

Convocation adressée le 7/10/2022 par la Directrice.
 Le Conseil d'école s'est réuni le 18/10/2022 à 18H, dans la salle d'activités/des maîtres.
 Secrétaires de séance : M. Champalaune, M. Fichel, M^{me} Bébin et M^{me} Pointereau

Membres de droit présents

Nom	Qualité
PRESIDENTES	
M ^{me} PINTO	Directrice
EDUCATION NATIONALE	
M ^{me} DUMAND	Enseignante
M ^{me} BEBIN	Enseignante
M ^{me} POINTEREAU	Enseignante
M. ROGER	Enseignant
ELUS	
M. LEGENDRE	Maire d'Aschères le M
PARENTS D'ELEVES	
M ^{me} MORIZET	Elue titulaire
M. ROULIN	Elu titulaire
M. FICHEL	Elu titulaire
M. CHAMPALAUNE	Elu titulaire
M. FORTIN	Elu titulaire

Membres invités

Nom	Qualité
M ^{me} SOURCEAU	Intervenante en musique

Membres absents

Nom	Qualité
M. PICHARD (excusé)	IEN
M ^{me} LEVERT (excusée)	Enseignante
M ^{me} JOHANET-FOURAGE (excusée)	2 ^{ème} Vice-Présidente du SMIIS
M. POINCLOUX (excusé)	Maire de Crottes en P et V-Pdt
M. DESCHAMPS (excusé)	Président du SMIIS
M. GAUCHER	Maire d'Attray
M. MASSEIN	Maire de Montigny
M. VANNIER	Maire de Oison

1. Règlement intérieur du conseil d'école

Cette année, 5 personnes se sont présentées aux élections des représentants de parents d'élèves du 7 octobre 2022. 60 personnes ont voté (31,09 %) sur les 193 parents inscrits. Le vote s'est essentiellement fait par correspondance. L'an prochain, le vote devrait avoir lieu de façon numérique.

Les délégués de parents d'élèves élus **titulaires** sont : M^{me} Morizet (CP/CE2), M. Roulin (CE1), M. Fichel (CE1), M. Champalaune (CM1) et M. Fortin (CM1).

Votent : les 5 (ou 6) enseignants, les 5 parents titulaires, les 2 représentants du SMIIS, soit 12 ou 13 personnes. Les autres membres n'ont qu'une voix consultative.

2 votants pour le SMIIS : M. Deschamps et M. Poincloux. Le SMIIS propose 2 suppléants en cas d'absence des titulaires : Mme Johanet-Fourage et M. Gaucher.

- **Modalités de délibération** : le vote se fera **à main levée et à la majorité absolue**.
- **Calendrier des prochains conseils d'école** : **jeudi 9/03/2023 et mardi 13/06/2023. L'horaire est fixé à 18h.**
- Les membres du Conseil d'Ecole devront adresser à Madame la Directrice, dix jours au moins avant la date de réunion du Conseil d'Ecole, les questions qu'ils souhaitent voir mises à l'ordre du jour (sous réserve qu'elles en relèvent). Il n'y aura pas de paragraphe concernant des « questions diverses ». L'ordre du jour sera établi en lien avec celles-ci.

2. Bilan de la rentrée : les effectifs

CP : M^{mes} Pinto et Levert, 20 élèves – CE1-CE2 : M^{me} Dumand, 25 (16/9) élèves - CE1-CE2 : M. Roger, 24 (15/9) élèves – CM1 : M^{me} Pointereau, 22 élèves – CM2 : M^{me} Bébin, 24 élèves ; soit un total de 115 élèves.

La directrice est déchargée de classe **le jeudi** afin d'assurer la gestion de l'école et remplacée par M^{me} Levert.

Nous ne disposons plus d'aide administrative à la direction depuis le 1^{er} octobre 2017. Cela est bien regrettable.

Une demande de 2 services civiques a été faite. L'offre est également parue via l'application « Panneau pocket ». Océane Gaullier a débuté son contrat le 8/09. Un poste est encore à pourvoir. N'hésitez pas à en parler autour de vous. Une deuxième personne est intéressée par le poste. Si sa candidature est validée, elle ne pourra débuter qu'à partir du 8 décembre au plus tôt (nombre de contrats contingentés par mois).

Horaires de l'école : 9h00 – 12h00 et 13h45 – 16h45 (**ouverture des portes 10 minutes avant**)

Les horaires de l'école... 9h du matin le début des classes, c'est tard. La plupart des écoles débutent à 8h30 ou 8h45. Je sais qu'il y a l'histoire du bus etc. Que ce ne sera sans doute pas pour cette année. Mais je souhaite que la question soit posée devant le maire et le président de la com-com.

Monsieur LEGENDRE accepte de poser la question à la région sur la possibilité ou non de changer les horaires des écoles en fonction des contraintes de transport scolaire.

Selon la réponse de la région, les représentants des parents d'élèves effectueront un sondage auprès des familles.

L'équipe enseignante est favorable à cette proposition de changement d'horaires et souhaite que les représentants de parents d'élèves sondent les familles.

Pourrait-il être donné la possibilité aux parents des fratries inter-écoles de pouvoir accéder à l'école élémentaire par le passage du milieu (comme le font le périscolaire et le bus) pour récupérer leurs enfants ?

Autoriser les parents à emprunter le passage du milieu pose des problèmes de sécurité et d'organisation (multiplication des points de surveillance et de vigilance). Par conséquent, un avis défavorable est donné.

3. Règlement intérieur de l'école

Quelques modifications sont apportées au Règlement type départemental : paragraphes **2.1.1, 2.1.6**. La charte de la laïcité est annexée à ce règlement.

Le nouveau règlement intérieur sera mis en ligne sur le site des écoles et le blog de PrimOT. Il sera mis à disposition, en format papier, pour les familles qui en feront la demande. Chaque famille devra signer un accusé de réception. ***Le règlement est approuvé à l'unanimité.***

4. Vie de l'école

1) Le RASED

Depuis plusieurs années, il n'y a aucun maître E ni G sur notre secteur. Actuellement, le poste de psychologue scolaire est toujours à pourvoir. M. Pichard délèguera une psychologue scolaire d'un autre secteur pour les besoins de l'école. Celle-ci interviendra pour toutes les demandes d'orientations spécialisées (**Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire, Enseignement Général et Professionnel Adapté,...**). Elle pourra être amenée à observer des enfants dans les classes, à faire des évaluations individuelles, à rencontrer des parents... Nous pourrions transmettre ses coordonnées aux familles qui en feront la demande.

2) Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)

Elles pourront avoir lieu les **lundis, mardis, jeudis et/ou vendredis**, de **12h00 à 12h30**. Elles ont débuté le 5 septembre et se termineront le 31 mars (élèves de cycle 2) ou le 9 juin (élèves de cycle 3). Elles intéressent les enfants rencontrant des difficultés dans un domaine ciblé par l'enseignant, et sont soumises à **l'accord parental**. Elles peuvent également mettre en œuvre une action inscrite au projet d'école ou permettre une aide au travail personnel. Chaque enseignant communique avec les familles de façon individuelle afin de présenter ses objectifs de travail et de répondre à leurs interrogations. Ces APC s'incluent dans le dispositif de **Programme Personnalisé de Réussite Educative (PPRE)**.

Le Conseil des Maîtres définit, pour chaque période, les modalités de ces APC et les enfants qui en bénéficieront. Les enfants sont répartis en petits groupes restreints selon le même type de difficultés repérées. Une évaluation est faite à chaque fin de période et le Conseil des Maîtres décide de reconduire, d'interrompre ou de modifier ces APC.

Nos organisations et nos contenus pédagogiques sont en cours de validation par M. Pichard, IEN.

3) Relation parents – école

Des réunions de classe ont eu lieu durant le mois de septembre. D'autres réunions se tiendront au cours de l'année pour rendre compte des évaluations.

Des évaluations nationales pour les élèves de CP et CE1 ont eu lieu du 12 au 23 septembre. Elles ont pour objectif de « permettre aux enseignants d'adapter leurs pratiques pédagogiques à leur classe ». Les parents sont informés des résultats. M. Roger rencontre actuellement les familles volontaires afin de les commenter. Mme Dumand proposera une rencontre au retour des vacances d'automne. Il y aura une seconde passation d'évaluations nationales pour les CP du 16 au 27 janvier. Il s'agira d'évaluer en milieu d'année les apprentissages des élèves et permettre d'adapter les enseignements en fonction des nouveaux besoins identifiés. Une rencontre, avec chaque parent de CP qui le souhaite, sera organisée à l'issue de ces évaluations, sous réserve du protocole sanitaire.

Le site de l'école élémentaire est également dédié à l'école maternelle. Les parents pourront y consulter les dates des vacances, des festivités ainsi que diverses informations concernant la vie de l'école (PV des conseils d'école, Règlement intérieur, protocole sanitaire, listes de fournitures...).

L'école est dotée d'un Environnement Numérique de Travail (ENT) : PrimOT. Les utilisateurs peuvent s'y connecter depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone. Cet outil est très utile pour **les communications entre parents et école**. Cette application permettra également d'autres usages comme le partage de ressources numériques, des devoirs, l'accès au blog de la classe ou de l'école, etc... Le SMIIS dispose également d'un espace et pourra ainsi échanger des informations avec les parents.

Pourquoi avoir changé d'application Parents-Professeur "Educartable" qui fonctionnait très bien pour une application avec de nombreux bugs "primOT" (ne fonctionne pas pour ceux qui ont des i-phones ; pour ceux qui ont un système Android ne reçoivent pas de notifications de messages sur leur téléphone mais doivent passer par leur boîte mail pour savoir qu'il y a un message sur l'application donc autant envoyer un mail ; etc ...) et quand ces bugs cesseront ?

L'école a participé à un appel à projet pour être doté de matériels informatiques. Dans le cadre de ce projet, l'école devait adhérer à un ENT (Espace Numérique de Travail) académique.

Les concepteurs de l'ENT choisi (PrimOT) doivent faire face à un nombre important d'écoles qui y sont connectées. Plusieurs mises à jour ont été mises en place afin de résoudre les dysfonctionnements constatés.

Depuis peu, les notifications « push » peuvent être activées par chaque utilisateur en se connectant à leur espace PrimOT (seulement pour Android, IOS ne devrait pas tarder).

En attendant l'amélioration des services via l'application PrimOT, une communication via PanneauPocket sera privilégiée pour le SMIIS, notamment pour tout ce qui concerne le transport scolaire. Les représentants de parents d'élèves remercient le secrétariat d'Aschères pour la transmission rapide d'informations via cette application.

4) La santé

L'infirmière scolaire devrait intervenir au cours de l'année afin de réaliser des visites médicales auprès des CP et CE2.

5) Projet d'école

Le projet d'école définit les axes de travail en cohérence avec les priorités nationales et les résultats aux évaluations nationales (CP/CE1). Il a été établi en fonction des besoins de l'école et a été validé par M. Pichard, IEN. Celui-ci comporte 3 axes :

Axe 1 : Enseigner les fondamentaux

Objectifs	Lire : décoder et augmenter sa fluidité	Compter : Maîtriser des procédures de calculs	Compter : Résoudre des situations problèmes par des stratégies adaptées
Cibles à atteindre	Atteindre les différents paliers de l'échelle ELFE (Evaluation de la Lecture en FluencE). Tendre vers une automatisation du décodage et une lecture globale d'un plus grand bagage de mots	Mémoriser pour automatiser les résultats de calcul. Diminuer les erreurs de calcul dans l'application des techniques opératoires.	Améliorer la connaissance de la typologie des problèmes. Améliorer la connaissance des procédures de résolution des problèmes.
Classes	Du CP au CM2	Du CP au CE2	Du CE2 au CM2
Mise en œuvre en classe	S'entraîner de façon hebdomadaire à la lecture rapide (syllabes, mots/logatomes, phrases, textes). Pratiquer régulièrement la lecture oralisée (volume, respiration, intonation, rythme...). Pratiquer différentes formes de lecture à voix haute (à l'unisson, répétée, en binômes...). Lire pour autrui (lecture devant un public, lecture enregistrée)	Entraînement régulier. Verbalisation des stratégies à mettre en place. Utilisation de supports variés : jeux, chants, comptines, méthode "Multimalin", affichages...	Créer un référentiel commun de typologies (composition, transformation, comparaison). Automatiser les procédures des problèmes reconnus. Augmenter la manipulation pour se créer une image mentale. Présenter des énoncés proches de l'univers de l'enfant, du cadre scolaire, de la vie quotidienne.

Axe 2 : Sécuriser le développement et l'épanouissement de l'enfant

Objectifs	Développer l'attention et la concentration : Développer le goût de l'effort
Cibles à atteindre	S'engager volontairement dans le travail : Accepter d'essayer, de se tromper - Valoriser l'erreur dans le processus d'apprentissage – Persévérer - Evoluer dans les paliers d'apprentissage - Respecter des contrats
Classes	Du CP au CM2
Mise en œuvre en classe	Mettre en place des "contrats" avec des "récompenses symboliques" à chaque palier (cartes privilèges, ceintures, trophées, tampons...). Multiplier les essais, les tâtonnements dans le processus d'apprentissage. Valoriser l'auto-évaluation. Entraîner les élèves sur des exercices qui comportent volontairement des erreurs (corriger des dictées seul ou à plusieurs, analyser plusieurs schémas de problèmes mathématiques dont certains sont erronés pour identifier la/les bonne(s) réponse(s)...). S'engager dans un affrontement collectif et faire preuve de fair play. Choisir un contrat (de course par exemple) et s'y tenir.

Axe 3 : Travail autour de la justice scolaire

Objectifs	Prendre en compte le sentiment d'injustice, la justice reconstructive, le cadre et les règles : Développer les pratiques de résolution de conflits
Cibles à atteindre	Moins de conflits. Climat de classe apaisé et propice aux apprentissages. Gestion autonome de la résolution de conflits de faible intensité. Lutte contre le harcèlement scolaire
Classes	Du CP au CM2
Mise en œuvre en classe	Identifier ses émotions et celles d'autrui. Mettre en place et approfondir les messages clairs. Mettre en place un contrat pour valoriser les comportements positifs. Apprendre à mieux se connaître avec les jeux coopératifs. Accentuer l'entraide. Travailler en collaboration avec les différents partenaires scolaires (SMIIS, école, parents, animateurs). Elaborer une charte interne commune à toutes les classes (réparation, sanction) avec la mise en place d'une terminologie précise.

6) Les sorties – Les projets

Les sorties se feront prioritairement par deux classes pour minimiser les coûts de transport. Un choix est à faire selon le budget.

- M^{me} Pinto souhaite emmener ses élèves de CP (20) en **classe de découverte**, à Pénestin, durant 6 jours. Outre la découverte du milieu naturel (pêche à pied, faune, flore, les paysages de bord de mer, ...), du milieu humain et des activités qui y sont liées (les ports, les élevages,...), d'autres activités et sorties seront proposées aux enfants telles que la visite d'un océarium, la découverte de marais salants ...
- Les enseignantes de CM souhaiteraient emmener leurs élèves au FRAC.
- Des élections de délégués auront lieu dans chaque classe durant la semaine du 21 novembre
- Tous les élèves participeront à un projet de rallye lecture en ligne, au cours de l'année. Les élèves de CM participeront à un concours lecture « Kili + » sur la deuxième période (Novembre-Décembre) portant sur des contenus scientifiques.
- Tous les élèves de l'école participeront à la journée « non au harcèlement » **le 10 novembre**.
- Mmes Pinto et Dumand ont fait une demande d'atelier scientifique auprès du MOBE. En raison du nombre important de demandes, elles réitéreront leur démarche pour une visite en mai/juin.
- Les deux classes de CE1/CE2 participeront à un concours « Kangourou » sur les mathématiques le 16 mars 2023.
- Toutes les classes souhaiteraient se rendre à l'exposition scientifique itinérante FRMJC.
- Les classes de CM souhaiteraient visiter le parc éolien en construction sur Aschères le Marché avant et après le montage des éoliennes.
- L'équipe enseignante remercie M. le Maire ainsi que François Vappereau pour la réalisation des nouveaux bacs de potager. De nouvelles plantations pourront ainsi voir le jour. Un système d'arrosage automatique sera installé par la commune. Du gazon devrait être semé durant les vacances d'automne.
- Des paniers de basket seront installés. Leur emplacement initial (un sur le pignon de la classe de M^{me} Pinto et l'autre entre le muret en pierres et la porte du local de rangement) risque d'être modifié. Il faudra être vigilant sur le nouvel emplacement proposé par les élus (sur le bitume devant la partie calcaire et engazonnée) en raison des plantations qui risquent d'être abimées avec les balles perdues. Au cours des récréations, les élèves pourront participer à des jeux achetés avec la coopérative scolaire et seront encadrés par notre jeune en service civique.
- L'école a été dotée du matériel demandé dans le cadre du projet « Pour un Socle Numérique dans les Ecoles Élémentaires » (SNEE) : cartes prépayées (site monecole.fr), logiciels éducatifs, jeux pour travailler la programmation et le codage, tableaux sonores interactifs. Les enseignants seront en formation, au sein de l'école, durant 3 h vendredi 21 octobre (matin ou après-midi). Ils seront tous remplacés.
- Le photographe scolaire se déplacera au sein de l'école le **21 octobre**.

Des photos entre fratries (internes à l'école et inter-écoles) pourront-elles se faire cette année avec le changement du photographe lors des photos scolaires ?

L'inter-école est très contraignante tant au niveau organisationnelle que financière (2 coopératives scolaires différentes).

Au sein de l'école élémentaire, l'équipe enseignante est favorable à cette organisation.

- Une vente de chocolats est proposée aux familles afin de financer différents projets.
- Les élèves fréquentent la bibliothèque municipale les vendredis après-midi tous les 15 jours.
- Les CM1 vont emprunter un album de maternelle et aller lire leur histoire aux élèves de Grande Section en novembre.
- Education à la sexualité : les CM2 traiteront ce sujet en dernière période. L'éducation sera principalement axée sur les changements corporels et l'organisation de questions/débats en fonction des interrogations des élèves à ce sujet.

7) Activités sportives : USEP

Les élèves devraient participer, selon l'évolution du protocole sanitaire, à diverses manifestations sportives tout au long de l'année scolaire. La réunion fixant les dates des différentes rencontres aura lieu en janvier. L'emprunt de matériel auprès de l'USEP est possible. Les CE1 ont bénéficié du prêt de vélos.

8) Les intervenants extérieurs

- M^{me} **Anne-Claire Sourceau** intervient en **éducation musicale** le mardi depuis le 4 octobre dernier, de 10h à 16h30 (à partir de 11h quand les séances en maternelle auront débuté), dans la salle des maîtres/activités. Cette année, le thème travaillé est le fantastique.

Anne-Claire réalise une désinfection des carillons après chaque séance. Les locaux sont aérés entre chaque groupe d'élèves et à d'autres moments de la journée.
La chorale se fera classe par classe.

Notre projet musical est en cours de validation par M. Pichard.

- **M. Alain De Bernardi** intervient au BAF (piscine) de Neuville aux Bois pour toutes les classes (du CP au CM2). Trois créneaux sont proposés le lundi après-midi. Les classes de CE1/CE2 (M. Roger), CM1 et CM2 ont débuté leur cycle natation depuis le 5/09 jusqu'au 16/01/2023. Les CP et CE1/CE2 (Mme Dumand) s'y rendront à partir du 23/01 jusqu'au 19/06. La société Simplon assure les rotations de piscine.

9) Budget alloué par le SMIIS

Le SMIIS alloue un budget "**transport**" aux écoles. Le budget est de **3 000 €**, par année civile, pour l'école élémentaire (sorties "musées", théâtre, JMF, expositions scientifiques, FRAC ...). Celui-ci sera redéfini en mars 2023.

Le financement de l'intervention en **musique** est de **8140,77 €** (montant estimatif) pour les 8 classes.

Classe de découverte : Une participation de 160 € par élève est demandée pour 2023 concernant les élèves de CP. Cela représente 20 élèves. Il est précisé que cette année 2 élèves refont un CP. Cette participation concerne l'ensemble de la scolarité d'un élève.

10) Festivités

- **Le goûter de Noël** sera offert par la coopérative scolaire le **vendredi 16 décembre**. Les sapins seront installés début décembre.
- Les enfants participeront au **carnaval le vendredi 17 mars 2023 (après la classe) si les conditions sanitaires le permettent**. Le thème n'est pas défini.
- **Une restitution musicale** aura lieu à 18h00 le **vendredi 12 mai** dans la cour de l'école **si les conditions sanitaires le permettent**. Nous demandons, au SMIIS, de nous réserver les chaises et l'aide des employés municipaux pour son installation. Nous demanderons également aux parents de venir aider à l'installation (le mardi 9 mai en journée) et au rangement le 12 mai. Le comité des fêtes sera également sollicité pour le prêt de leurs bancs. Nous remercions d'avance les associations sportives d'annuler leur entraînement au moment des restitutions.

L'un des soucis, lors de la restitution de mai dernier, a été la gestion du matériel sonore. L'idéal serait d'avoir une sonorisation (dont la prise en main serait facile) dotée d'une table de mixage centrale filaire, d'un micro et de plusieurs enceintes à installer de par et d'autre des élèves. Nous souhaiterions solliciter l'aide financière du SMIIS car cela représente un investissement conséquent.

L'autre souci est d'ordre humain. Anne-Claire ne souhaite plus faire « la police » lors des restitutions. Cependant, le manque de respect, d'écoute et d'incivilités de certains devient problématique (adolescents qui chahutent au fond, utilisation des téléphones, discussions, jeunes enfants qui circulent sans surveillance, personnes qui fument....).

Plusieurs idées sont évoquées pour résoudre les problèmes rencontrés : installation de rubalise pour délimiter l'espace ; rappel aux parents du respect à avoir en tant que spectateurs au moins 15 jours avant la représentation (mot dans le cahier de liaison et/ou via PrimOT) ; affichages (slogans humoristiques sur le respect) ; création d'une charte du « bon spectateur » ; enregistrement vocal de messages émanant des enfants...

- **La fête des écoles** se déroulera le **vendredi (en fin d'après-midi) 23 juin 2023 (selon les conditions sanitaires)**. Les stands de jeux seront ouverts. Nous espérons une participation en nombre suffisant des parents. Une lettre type de demande de lots sera disponible sur le site de l'école afin de démarcher les entreprises.

- **Bilan financier de la coopérative scolaire** : Le bilan est positif avec un solde de **6863,10 €**. Les comptes ont été vérifiés par M^{me} Morizet et M^{me} Bébin et envoyés à l'OCCE pour vérification.

Dépenses : 20686 €

*4849 € pour les sorties, les abonnements, les livres de jeunesse et l'achat de matériel pédagogique divers lié aux projets de classe, d'école.

*522 € de cotisations/assurance USEP, OCCE

*2238 € d'achats pour revente auprès des familles (photos, chocolats, livres photos de classe de découverte)

*13077 € pour la classe de découverte

Recette : 21133 €

*1009 € de participation volontaire des familles.

*3 898 € pour revente auprès des familles (photos, chocolats, livres photos de classe de découverte)

*332 € don

*13 000 € pour la classe de découverte

*2894 € fêtes (176 € carnaval et 2718 € fête des écoles)

11) La sécurité.**Evacuation en cas d'incendie :**

Chaque année, trois exercices d'évacuation sont organisés (dont un avec les pompiers si leur temps de formation le permet) et consignés dans le « registre de sécurité ». Le 1^{er} a eu lieu le **jeudi 15 septembre**. Une société (SICLI) vérifie les extincteurs une fois par an. Les conclusions de son rapport sont consultables en mairie.

Les élèves se dirigent à des endroits précis dans la cour ou bien évacuent l'école et se rendent soit : Grande rue (1), Rue Fleurie (2) (gymnase) ou Place du Marché (3) selon l'origine de l'incendie.

Plan particulier de mise en sûreté Risques majeurs :

En cas de « risques majeurs » définis avec la préfecture (alerte à la bombe, émanations de produits toxiques, risques industriels, tempête, transports de matières dangereuses), un protocole est établi dans chaque école définissant :

- Les risques encourus
- Les mesures d'urgence à appliquer : alerte / regroupement / confinement ou évacuation / le matériel de secours nécessaire, en relation avec le Maire.

Le chef d'établissement assure la direction des secours en attendant l'aide extérieure, met en place la cellule de crise, organise le retour des élèves.

En cas de confinement, les parents doivent attendre les nouvelles et ne doivent pas saturer la ligne téléphonique par leurs appels.

Un exercice concernant le Plan Particulier de Mise en Sûreté aura lieu prochainement.

Plan particulier de mise en sûreté Attentat intrusion :

Dans le cadre du PPMS, nous devons entraîner les élèves à réagir à une alerte anti-intrusion.

Le 14 octobre, les enseignants ont entraîné leurs élèves à « se cacher » dans un premier temps. La prochaine fois, ils seront entraînés à évacuer les locaux.

Le DUERP

Nous devons présenter le DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels, qui équivaut au protocole de sécurité en entreprise) en conseil d'école.

Nous n'avons pas constaté de risque professionnel majeur excepté le bruit, la taille du mobilier, la voix, le coronavirus, le port du masque (avec ponctuellement des risques de dépression nerveuse, de parents violents...).

Il est à noter que quelques enfants arrivent très tôt à l'école et cela engendre des conflits. Les familles ont été informées de ces faits.

Le 18/10/2022, la séance est close à 20h30. Le **prochain conseil** d'école se déroulera le **9/03/2023**

La Présidente,



M^{me} PINTO

Les Secrétaires,



M^{mes} Bébin et Pointereau

Des représentants de parents d'élèves



M. Fichel et M. Champalaune